

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos Lettre N° 47 du 20/03/2009

Merci de diffuser largement cette "lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

Pour agir collectivement !: j'y pense et puis...je n'oublie pas ! [Je me syndique au SNUipp67...](#)

Informations départementales

Grève du 19 mars : plus fort que le 29 janvier !

Dans toute la France la mobilisation a été massive hier pour cette journée de grève et de protestation contre la politique du gouvernement. 213 cortèges se sont ébranlés à travers le pays.

A Strasbourg 30000 personnes (20000 le 29 janvier) ont manifesté. Quand le début du cortège est arrivé place Broglie...la fin du défilé n'était pas encore partie de la place de la Bourse ! Tous les pointages (même ceux de la police) concordent...entre 10 et 30% de gens de plus que le 29 janvier sont descendus dans la rue.

Cette nouvelle grande réussite appelle des suites. Après le 29 janvier, la mobilisation reste exceptionnelle. Dans notre secteur, 50 à 60% des enseignants des écoles sont en grève. Partout, les manifestations interprofessionnelles sont massives. Les organisations syndicales se réunissent aujourd'hui au niveau interprofessionnel. Conformément à son mandat, la FSU proposera une nouvelle étape de mobilisation nationale, et renouvellera cette proposition si nécessaire au niveau de la Fonction publique et/ou de l'Education.

Une réunion des fédérations de l'Education et de la FCPE est prévue le 23 mars. Elle pourrait déboucher en fonction des résultats de la réunion du 20 mars sur de nouvelles initiatives propres au secteur éducatif.

Suites de l'action : 24 mars 2009

D'ores et déjà la FSU a décidé d'une nouvelle journée de convergence des secteurs de l'Education, de la maternelle à l'Université, et a déposé un préavis de grève pour le mardi 24 mars :

- Dans les lycées professionnels, le SNUEP et le SNEP appellent à une grève dans les lycées professionnels le même jour.
- L'intersyndicale du supérieur appelle à une manifestation nationale (formation des enseignants et concours de recrutement, statut des enseignants-chercheurs et doctorants, emploi, démantèlement des organismes de recherche) le 24 mars.
- Le SNUipp se joint à cet appel pour défendre la formation, l'emploi et la qualité du service public d'éducation et dans ce cadre a également déposé un préavis de grève.

**REJOIGNEZ LA MANIFESTATION QUI AURA LIEU A STRASBOURG
MARDI 24 MARS A 16H00**

Rendez-vous sur le parvis de la Fac de Droit à l'Esplanade

Service minimum d'accueil : quand des IEN abusent !

Des directeurs d'écoles ont été destinataires de la demande suivante de la part de leur IEN :

« Dans le cadre de la mise en œuvre du SMA, les directeurs concernés voudront bien fournir à la mairie un relevé du nombre prévisionnel d'élèves désireux de bénéficier du droit d'accueil »...

...SAUF que la loi sur le SMA ne le prévoit absolument pas !

Une surcharge de travail (encore une !) qui ne concerne pas le bon fonctionnement de l'école !

C'est à la commune d'organiser le SMA... pas au directeur de l'école !

La ville de Strasbourg, par exemple, se charge de la communication des informations pratiques envers les parents et elle est dans son rôle. Au final sur plusieurs milliers d'élèves concernés... moins de 1% en

« bénéficie » ! On voit bien que la préoccupation des parents rejoint la nôtre... il ne s'agit pas de tout mettre en branle quand il y a une journée de grève... mais de faire en sorte que l'école ait les moyens de (bien) fonctionner TOUS les jours !

CTPD du 30 mars 2009.

L'IA a décidé d'avancer le CTPD pour proposer des mesures d'ajustement à la carte scolaire. Si vous pouvez prétendre à une OUVERTURE de classe ou si vous avez des inquiétudes à propos de vos effectifs... remplissez notre fiche de suivi syndical pour que nous puissions défendre votre cas :

<http://67.snuipp.fr/spip.php?article491>

Réunions d'infos syndicales : Possibilité nouvelle de participation.

NOUVEAU ! Si vous ne souhaitez pas rater d'animations pédagogiques il est maintenant possible de déduire les heures de RIS des 6 heures dues pour la journée de Solidarité 2009.

Même si vous n'avez pas d'anim. péda. le jour de la RIS, informez tout de même votre IEN, pour pouvoir déduire ces 3 heures de votre quota d'animations pédagogiques.

Si vous avez une anim. péda. le jour de la RIS celle-ci est remplacée par la RIS.

Si vous avez un doute ou une question quant aux modalités pratiques... contactez nous !

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
Ecole élémentaire SELTZ	Mercredi 25 mars 2009	15 rue principale SELTZ	9h-12h
Maison des Syndicats « Spéciale MOUVEMENT »	Mercredi 25 Mars 2009	Rue Sédillot- Salle B STRASBOURG	9h-12h
Maison des Syndicats « Spéciale ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE »	Mercredi 15 Avril 2009	Rue Sédillot- Salle B STRASBOURG	9h-12h

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Venez nombreux... il suffit d'informer (article 6 de l'arrêté du 16 janvier 1985) votre IEN (vous n'avez pas à demander d'autorisation d'absence) **une semaine avant** la date de la réunion.

Informations nationales

Offre d'emploi pour un poste dont personne ne veut !

Le ministère cherche un directeur pour son « agence du remplacement ».

Cette agence devrait être inaugurée à la rentrée 2009 mais le MEN peine à trouver un candidat pour ce poste ! Plusieurs fonctionnaires ont été sollicités pour occuper cette fonction : deux cadres de la direction des affaires financières auraient décliné la proposition. Tout comme Jean-Marc Huart, ancien conseiller de Xavier Darcos pour l'enseignement professionnel. Le nom de Nicolas Ragache, conseiller budgétaire du ministre a aussi circulé.

« Personne ne veut du poste », a confié un haut fonctionnaire sceptique quant à l'efficacité d'une telle agence. Il ajoute : « je ne vois pas comment ça peut marcher ».

CAPN du 16 mars 2009.

Déclaration commune des élus du personnel siégeant à la CAPN du 16/03/2009. SNUipp-FSU/ SE-Unsa/ SNUDI-Fo

Le ministère a décidé de publier une note de service cadrant les mouvements départementaux malgré la demande de l'ensemble des représentants des personnels de reporter cette publication et d'ouvrir une réelle concertation. Ce que nous dénonçons alors se vérifie aujourd'hui :

- le paritarisme connaît un recul important. Dans de nombreux départements, il n'y a pas eu de concertations réelles sur les règles du mouvement qui ont parfois connu des bouleversements, ou, quand elles ont eu lieu et abouti à des compromis acceptables par tous, les Recteurs ont préféré imposer une uniformisation académique.
- les postes à profil se multiplient et cela conduit parfois à dénier les conditions requises pour être affecté sur certains postes (directions d'école, CPC par ex.). Les définitions de profil sont parfois choquantes comme celles des postes de direction de l'Isère par exemple,
- des règles, calquées sur le second degré, sont imposées et conduisent dans certains départements à des injustices flagrantes comme celles concernant les rapprochements de conjoints,
- des règles concernant les néo titulaires bloquent les possibilités de mobilité des personnels notamment des actuels T1, T2 ou T3.
- l'intention de publication des résultats des affectations sans aucun contrôle des délégués du personnel se confirme.

Le sentiment que les affectations se font hors de toute règle et de tout contrôle est forte parmi les personnels. Il est préjudiciable à la confiance nécessaire d'une profession envers son administration.

Nous vous demandons solennellement le respect des droits statutaires pour que les personnels, à travers leurs représentants, puissent être consultés sur l'organisation du service, le respect de l'équité et de la transparence :

- la suspension de l'application de la note 2009 pour ce qui est de la publication des résultats sans contrôle des délégués du personnel,
- l'ouverture dès maintenant d'une réelle concertation pour la préparation de la note 2010 s'appuyant sur un bilan des règles mises en œuvre.

Masterisation : je recule, tu recules...

La Conférence des Présidents d'Universités (C.P.U.) a publié une déclaration qui enterre les espoirs de Xavier Darcos et de Valérie Pécresse de faire entrer en vigueur la réforme des enseignants, même partiellement, dès le concours de 2010.

Les présidents d'universités affirment que « cette réforme ne peut aujourd'hui être mise en place qu'à partir de la rentrée 2010-2011 et les concours 2011 ».

Le SNUipp, pour sa part, demande toujours au ministre de retirer cette réforme et d'engager enfin de vraies discussions avec tous les acteurs concernés !